Co-funded by the European Union

Connaissez vos droits – Guide rapide (aperçu de l'UE)

En tant que bénévole / volontaire en situation de handicap, vos droits incluent :

- **Égalité et non-discrimination :** Vous devez être traité de manière égale et équitable, sans discrimination fondée sur votre handicap.
- **Accessibilité :** Vous avez droit à des environnements du bénévolat / volontariat accessibles, y compris des espaces physiques, du matériel en ligne et des communications.
- **Ajustements raisonnables :** Vous pouvez demander des modifications ou des ajustements à votre rôle/vos tâches de bénévole / volontaire, à votre environnement ou à vos horaires pour garantir une participation égale.
- **Confidentialité et confidentialité :** Vous avez droit à la confidentialité concernant votre handicap ou vos problèmes de santé.
- **Consentement éclairé :** Vous avez le droit de recevoir des informations claires et compréhensibles sur les rôles/tâches, les attentes et les conditions du bénévolat / volontariat.
- **Sécurité et protection :** Vous devez faire du bénévolat / volontariat dans des conditions sûres et être protégé contre l'exploitation, le harcèlement et l'intimidation.
- **Participation et inclusion :** Vous avez le droit d'être activement inclus dans les processus de planification et de prise de décision liés à votre bénévolat/ volontariat.
- **Soutien et formation :** Vous avez droit à une formation, un soutien et un mentorat appropriés pour mener à bien votre rôle/vos tâches du bénévolat / volontariat de manière efficace.
- **Rétroaction et validation des résultats d'apprentissage :** Vous avez le droit de recevoir une rétroaction constructive sur vos performances et de voir les compétences et l'expérience acquises grâce au bénévolat / volontariat officiellement reconnues ou validées, lorsque cela est possible.
- **Frais et assurances :** L'organisation auprès de laquelle vous effectuez votre bénévolat / volontariat peut proposer de prendre en charge vos frais, tels que vos frais de déplacement, et de vous couvrir par une assurance responsabilité civile si vous causez accidentellement des dommages ou des blessures. Cette couverture peut également s'appliquer en cas de maladie ou de blessure pendant votre mission.

Co-funded by
the European Union

Cadre juridique et ressources :

- **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap (CDPH)** – Cadre mondial définissant les droits des personnes en situation de handicap.
- **Stratégie de l'UE en faveur des personnes en situation de handicap 2021-2030** – Définit des objectifs à l'échelle de l'UE en matière d'inclusion et des droits des personnes en situation de handicap.
- **Acte européen sur l'accessibilité** – Garantit des produits, des services et des environnements accessibles dans toute l'Europe.
- **Charte du volontariat / bénévolat : Charte européenne sur les droits et les responsabilités des volontaires / bénévoles** - définit les principes, les droits et les responsabilités garantissant un volontariat / bénévolat juste, sûr et significatif dans toute l'Europe.
- **Lois locales et nationales :** Vérifiez les lois de votre pays en matière de discrimination liée au handicap et les droits des bénévoles / volontaires.

Étapes à suivre si vos droits sont violés :

1. Documentez clairement l'incident, en notant la date, l'heure, les personnes impliquées et ce qui s'est passé.
2. Faites part de vos préoccupations directement à votre coordinateur des bénévoles / volontaires ou à votre organisation.
3. Si le problème n'est pas résolu, soumettez une plainte formelle écrite en utilisant la procédure de réclamation de votre organisation.
4. Si nécessaire, recherchez un soutien externe auprès de groupes locaux de défense des droits des personnes en situation de handicap ou de services de conseil juridique.